

# La perspective du gouvernement luxembourgeois sur la religion dans le partenariat

Max Lamesch

Le gouvernement du Luxembourg travaille en étroite collaboration avec des organisations de la société civile et des agences multilatérales pour améliorer les conditions de vie des populations touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits, et prévenir ou atténuer les effets des crises humanitaires. Ce n'est ni l'identité religieuse de ces agences, ni les croyances et les valeurs de ceux qu'il est prévu d'aider qui déterminent l'éligibilité des partenaires qu'il choisit.

Il existe toutefois, une série d'exigences clairement établies régissant la sélection des partenaires. Premièrement, les processus de prise de décision des ONG candidates doivent être entièrement centrés sur les besoins. Cela signifie que l'organisation conjointement avec ses partenaires locaux, doit rester neutre et impartiale lorsqu'elle identifie les vulnérabilités et sélectionnent les communautés à assister. Deuxièmement, et c'est une priorité pour le Luxembourg, il est impératif d'atteindre les communautés les plus vulnérables et de financer en priorité une action humanitaire qui cible des crises prolongées et « oubliées ». Il peut arriver que les partenaires soient choisis parce qu'ils disposent d'une capacité particulière d'accès ou qu'ils sont porteur d'un savoir-faire spécifique leur permettant de travailler dans un environnement complexe. Troisièmement, les partenaires préférés sont des organisations qui ont des antécédents positifs, qui peuvent démontrer qu'ils appliquent des normes exigeantes en termes de responsabilité et qui disposent de structures opérationnelles solides.

Même si le Luxembourg est pleinement conscient des différences entre le discours humanitaire des organisations confessionnelles et laïques, et des critiques que suscitent certaines organisations confessionnelles accusées de prosélytisme, il tente de ne pas perdre

de vue ce qui fait la force opérationnelle de ses partenaires. Les organisations confessionnelles sont connues pour être bien intégrées dans les contextes locaux et à ce titre se trouvent dans une position privilégiée pour comprendre les dynamiques locales et les spécificités culturelles susceptibles de donner accès aux communautés. De plus, du fait de sa présence et de son influence dans le monde, la religion peut s'avérer un moyen important pour améliorer le bien-être psychosocial des populations confrontées à une catastrophe. Dans certains contextes le recours à des références religieuses familières dans l'accompagnement peut par exemple s'avérer bénéfique en contribuant à rétablir l'espoir et en aidant les communautés à surmonter le traumatisme.

Pourtant, même s'il tient compte de tous ces avantages potentiels, le gouvernement du Luxembourg accorde une attention particulière à la manière dont les organisations partenaires adhèrent aux principes humanitaires tels que définis dans le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes et dans le Consensus européen sur l'aide humanitaire. Le Droit international humanitaire et le Droit des droits de l'homme rejettent également tout type de favoritisme ou de discrimination fondé sur la religion, ainsi que toute forme de prosélytisme qui potentiellement pourrait venir fausser la neutralité d'une approche centrée uniquement sur les besoins. L'une des responsabilités du bureau de l'aide humanitaire du Luxembourg consiste donc à examiner minutieusement le travail accompli par toutes les ONG – pas uniquement les organisations confessionnelles – qui sont ses partenaires pour s'assurer de leur la neutralité et de leur impartialité.

Des recherches menées au niveau international suggèrent qu'à cause d'une professionnalisation du

décembre 2014

secteur humanitaire dans son ensemble, les personnels employés par les organisations confessionnelles tendent à avoir des antécédents professionnels de plus en plus similaires à ceux des organisations laïques<sup>1</sup>. Si cette tendance vers une généralisation des cultures institutionnelles, vers une série de principes communs et vers un langage humanitaire convergent, se confirme les divisions entre organisations confessionnelles et laïques pourraient bien avec le

temps devenir obsolètes. Une évolution qui ne pourrait qu'avantager les populations dans le besoin.

Max Lamesch *Max.Lamesch@mae.etat.lu* au nom de la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action Humanitaire, Ministère des Affaires Étrangères et Européennes du Luxembourg. *www.mae.lu*

1. <http://mr31.qeh.ox.ac.uk/events/faith-based-humanitarianism/FaithBasedHumanitarianismReport.pdf>, p.2.